

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_266 : TARIFS ET REDEVANCES 2022 : RÉGIE VOIRIE - ÉCLAIRAGE PUBLIC - GESTION DES DÉCHETS - GESTION DU DOMAINE PUBLIC - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_266 : TARIFS ET REDEVANCES 2022 : RÉGIE VOIRIE - ÉCLAIRAGE PUBLIC - GESTION DES DÉCHETS - GESTION DU DOMAINE PUBLIC - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pilote : Régie voirie

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

Le fonctionnement des services gestion du domaine public, régie voirie communautaire, éclairage public et gestion des déchets ainsi que l'occupation du domaine public nécessitent l'adoption de tarifs et redevances.

Ces tarifs et redevances concernent :

- l'utilisation des véhicules et engins des services régie voirie, éclairage public et gestion des déchets ; ensemble des frais d'usure et de fonctionnement :
 - carburant,
 - entretien (les pièces, la main d'œuvre interne et les prestations externes),
 - assurances,
 - amortissement / renouvellement
- le transport et les prestations techniques
- la facturation des travaux réalisés par les services régie voirie et éclairage public (les fournitures seront facturées au coût réel) ;
- le coût de mobilisation de matériel ;
- l'entretien ou la réparation des réseaux d'éclairage public ;
- les droits de voirie applicables aux occupations du domaine public ;
- les modalités de calcul des montants des travaux ou interventions de la communauté d'agglomération en lieu et place des intervenants sur le domaine public communautaire ;
- l'occupation du domaine public communautaire ;
- les tarifs applicables en cas de mutilation, déplacement ou suppression d'arbres sur le domaine public.

Il convient également de fixer :

- le montant du prix de l'heure de main d'œuvre pour les travaux en régie. Le prix proposé est de 33,96 euros,
- le montant du prix de l'heure de main d'œuvre pour les interventions en astreinte. Le prix proposé est de 67,92 euros.

Il est soumis à votre approbation les tarifs et redevances ci-annexés et il est proposé de décider de les mettre en application sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à compter du 1er janvier 2022.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la propriété des personnes publiques,
VU le code de la voirie routière,
VU le règlement de voirie sur le domaine public communautaire,
VU les projets de tarifs et redevances ci-annexés,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1er décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les tarifs et redevances liés à l'activité des services gestion du domaine public, régie voirie communautaire, éclairage public, gestion des déchets ainsi qu'à l'occupation du domaine public tels que présentés en annexe,

DÉCIDE de leur mise en application à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à nouvelle délibération tarifaire.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY